

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève
le mercredi 28 novembre 2001 à 15h25

Président: S.E. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

Ensuite: S.E. M. R. J. MENGA (Congo)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Débat général: Les défis migratoires du XXI ^{ème} siècle (suite)	1
c) Déclarations des Membres et observateurs (suite)	1

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

DEBAT GENERAL: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI^{ème} SIECLE (suite)

c) Déclarations des Membres et observateurs (suite)

1. Le Président invite un autre orateur invité, Mme Gabriela Rodriguez, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, à prendre la parole.
2. Mme RODRIGUEZ (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants) félicite l'OIM à l'occasion de son cinquantième anniversaire pour le travail qu'elle a accompli en venant en aide aux migrants du monde entier et en s'efforçant de faire en sorte que les conditions de migrations ordonnées et humaines soient réunies. Elle remercie également l'OIM du soutien qu'elle lui a apporté personnellement dans sa mission en tant que rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants. Elle énumère ensuite ses tâches, qui sont les suivantes: l'examen des moyens permettant de surmonter les obstacles à une protection pleine et efficace des droits de l'homme de tous les migrants; l'examen des accords bilatéraux et régionaux existants, notamment en ce qui concerne le retour et la réinsertion des migrants sans papiers et des migrants en situation irrégulière; et l'énonciation de critères, de stratégies et de recommandations pour la promotion et l'application de politiques axées sur la protection des droits des migrants. Si l'on veut que ces objectifs soient atteints, il faut que des informations pertinentes soient soumises par les Etats Membres, la société civile, les organisations sociales et internationales et les migrants eux-mêmes, au sujet des violations des droits des migrants. Une attention particulière est accordée à la situation des femmes migrantes et des mineurs non accompagnés, à la traite et à l'introduction clandestine des êtres humains, aux agressions xénophobes perpétrées par des groupes extrémistes, aux détentions arbitraires, aux mauvais traitements et à l'exploitation.
3. A la suite des événements tragiques du 11 septembre aux Etats-Unis, elle a lancé un appel pour que soit évité l'amalgame entre terrorisme et migration, surtout si l'on considère que les migrants constituent une catégorie de personnes vulnérables, du simple fait qu'ils ne sont pas des nationaux des pays d'accueil. Il appartient aux Etats d'améliorer leurs systèmes de sécurité et de renseignement de façon à protéger tous ceux qui se trouvent sur leur territoire, y compris les immigrés.
4. La régularisation de la situation des immigrés, la création d'un cadre de gestion des flux migratoires et la protection des droits des migrants, avec la prévention de la traite et de l'introduction clandestine des êtres humains, constituaient quelques-uns des principaux défis du XX^{ème} siècle. Les politiques consistant à instaurer une discrimination à l'égard des migrants sur la base de leur origine nationale sont inacceptables. La traite et l'introduction clandestine d'êtres humains est l'une des violations les plus méprisables des droits de l'homme et une cause d'innombrables décès. Les pays d'origine, de transit et de destination ont tous le devoir de prendre des mesures vigoureuses pour lutter contre la traite et punir les trafiquants, notamment des mesures de prévention de la migration irrégulière. Les programmes de lutte contre la traite de l'OIM revêtent à cet égard une importance particulière.

5. La question de la lutte contre la traite exige un examen plus approfondi et un cadre devant permettre de gérer les flux migratoires et de prévenir la migration irrégulière, en commençant par les pays d'origine, où la corruption et la discrimination sont souvent une source de violation des droits de l'homme forçant les nationaux à quitter leur pays. Des mesures efficaces d'intégration et d'insertion et la mise en possession des nationaux de documents appropriés sont des points de passage obligés.

6. La protection des droits de l'homme des migrants ne doit pas se faire de manière isolée, mais elle doit au contraire être directement liée à la gestion des flux migratoires et couvrir des domaines tels que le retour des migrants sans papiers, la situation des mineurs non accompagnés et des femmes migrantes, et la protection des demandeurs d'asile. Cela devrait également être clairement précisé dans le cadre des instruments internationaux pertinents. Elle appelle l'attention sur les recommandations de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui forment la base de programmes d'action internationaux, régionaux et nationaux. Ces recommandations couvrent des domaines tels que l'accès aux services sanitaires, l'éducation, la prévention de la discrimination à l'encontre des migrants et la protection des migrants contre les mauvais traitements. Elle en appelle également aux Etats Membres pour qu'ils veuillent bien ratifier la Convention internationale contre le crime transnational organisé et ses deux protocoles, ainsi que la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'OIM doit donner la priorité aux migrations humaines et ordonnées étroitement liées à la protection des migrants et de leurs droits, dans un cadre de gestion appropriée des migrations.

7. Le PRESIDENT remercie Mme Rodriguez de son importante déclaration et déclare le débat ouvert.

8. M. WURIE (Sierra Leone) souligne un autre facteur qui a son importance en ce qui concerne les problèmes migratoires, à savoir le rôle que les armes ont joué en forçant d'innombrables personnes à devenir des réfugiés ou des personnes déplacées. C'est un domaine dans lequel l'OIM pourrait coordonner son action avec le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les trafiquants d'armes et d'êtres humains doivent être traités avec la même sévérité que les trafiquants de stupéfiants.

9. M. HUSSAIN (Pakistan), constatant l'importance actuellement donnée aux besoins de lutter contre la traite des êtres humains, souligne la nécessité d'en identifier les causes profondes. Premièrement, trop peu nombreuses sont les occasions de migration ordonnée offertes aux nationaux des pays à forte densité de population, où les possibilités d'emploi sont maigres et le niveau de développement peu élevé, ce qui entraîne le besoin pour les populations d'avoir recours à des filières de migration irrégulière. Deuxièmement, on peut détecter une certaine ambiguïté dans l'approche des pays les plus développés du fait de leur besoin constant de renouveler leur population active, ce qui à son tour encourage les travailleurs des pays en développement à recourir à des filières illégales. Troisièmement, on peut s'attendre dans les vingt prochaines années à une forte augmentation de la croissance démographique et des migrations, et il n'est pas possible d'affirmer que les mécanismes existants au niveau

international soient adéquats pour faire face aux problèmes migratoires qui en résulteront. Il demande si les accords institutionnels existants devront être transformés ou renforcés pour assurer un meilleur équilibre entre les pays d'origine et les pays de destination.

10. M. NEGRÍN (Observateur du Mexique) souligne les liens fonctionnels existant entre toutes les organisations internationales concernées, qui considèrent la migration sous des angles différents. Son pays accorde une importance particulière aux aspects des droits de l'homme dans le domaine migratoire, et en particulier aux violations des droits de l'homme liées à des attitudes xénophobes; à la réaffirmation des droits des migrants en tant qu'individus; à l'application de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, et en particulier son article 36 relatif à la communication et au contact avec les nationaux des pays de départ; et enfin à la participation au sein de la société civile, notamment sous l'angle juridique, administratif et éducatif. Il faut également espérer que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille entrera bientôt en vigueur.

11. Mme RODRIGUEZ (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants), réagissant à la question de savoir si les capacités institutionnelles existantes sont adéquates pour faire face aux problèmes migratoires futurs, souligne la nécessité d'une coordination entre les institutions existantes, sachant que les droits des migrants et les violations dont ils peuvent faire l'objet sont une question à facettes multiples qui ne peut pas être traitée par une institution isolée, quelle qu'elle soit. Le rôle futur de l'OIM est particulièrement important en ce sens que son action va bien au-delà du cadre d'une organisation purement opérationnelle. Elle reconnaît que la question de la xénophobie ne doit pas être minimisée, surtout après la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle réaffirme également l'importance de la protection consulaire, telle que prévue par la Convention de Vienne, ainsi que celle de donner des définitions claires aux droits des migrants sur la base de tels instruments.

12. Mme APORU (Ouganda) fait part de la gratitude de son pays pour l'aide apportée par l'OIM aux personnes déplacées à l'intérieur de l'Ouganda, et plus particulièrement pour son travail d'évaluation des besoins prévisibles, qui offrira un cadre d'action approprié dans ce domaine. Elle félicite également l'OIM pour la phase 3 du Programme de retour de nationaux africains qualifiés et pour sa réponse positive à la demande de l'Ouganda concernant un projet de phase relais devant permettre à 25 personnes hautement qualifiées de rentrer dans leur pays, afin de contribuer au développement de l'économie ougandaise. Son gouvernement a toujours cru aux migrations humaines et ordonnées et à des politiques migratoires proactives pouvant favoriser le développement socio-économique à la fois des pays d'origine et des pays de destination. Elle se réjouirait d'un apport de l'OIM aux programmes de réinstallation interne de son gouvernement en termes d'expérience et de soutien logistique. Elle félicite également l'OIM et le HCR pour leurs programmes de réinstallation en bon ordre et dans des conditions humaines des réfugiés dans des pays tiers, ce qui se traduit par de meilleures conditions de vie pour les réfugiés, lesquels pourront ainsi contribuer de manière plus significative à la société. Une solution à long terme s'impose également pour les migrants qui ont perdu leurs racines dans les pays d'origine et qui risquent de devenir apatrides. Suite au vote de la loi d'amnistie en Ouganda, l'OIM, avec les départements gouvernementaux pertinents, les agences spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont facilité le rapatriement et la réintégration des ex-combattants dans la vie civile. L'Ouganda s'est rallié au reste du monde en

condamnant toutes les formes de terrorisme. Des efforts visant à assurer des migrations se déroulant en bon ordre doivent se poursuivre dans le contexte actuel des défis que pose la mondialisation. Pour conclure, Mme Aporu exprime l'entier soutien de l'Ouganda aux travaux futurs de l'OIM.

13. M. FELKAI (Hongrie) déclare que les succès remportés par l'OIM au cours des cinquante dernières années tiennent dans une large mesure au fait qu'elle a agi en tant que force morale représentant des valeurs fortes et contribuant à la solution des problèmes de migration par des moyens hautement efficaces. Après la révolution de 1956 en Hongrie, environ 200 000 Hongrois ont trouvé une nouvelle patrie grâce à la participation active de l'OIM et, en 2000, l'OIM a aidé 440 citoyens de 30 pays différents à quitter la Hongrie pour rentrer dans leurs foyers. Depuis 1993, ce sont 3 227 personnes qui se sont vu offrir la possibilité de rentrer chez elles, dans 60 pays différents, avec l'aide de l'OIM. La coopération ne s'est toutefois pas limitée à des opérations de rapatriement, mais a également couvert des campagnes d'information et, plus particulièrement, un effort de prévention de la traite des femmes. Il félicite l'OIM des efforts qu'elle déploie en permanence pour trouver des solutions de compromis – mutuellement acceptables – entre les parties impliquées dans les problèmes migratoires. Il exprime des remerciements spéciaux à l'OIM pour l'aide qu'elle a apportée à la Hongrie dans sa préparation à l'adhésion à l'Union européenne, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de ses lois avec les règles de l'Union européenne.

14. Evoquant l'absence de services de traduction et d'interprétation pour les migrants dans certains pays, ce qui a souvent des conséquences importantes au niveau des décisions prises à leur sujet, il suggère de constituer une équipe de traducteurs, éventuellement à placer sous les auspices de l'OIM, composée de personnes parlant les langues officielles des pays d'origine des migrants. Il lui paraît important, en effet, de trouver une solution aux problèmes de communication découlant du manque de connaissance des langues peu courantes.

15. M. ALI (Bangladesh) déclare que la tendance à émigrer a contribué de tout temps à enrichir les sociétés et a constitué un apport bienvenu à l'économie des pays. Curieusement, cependant, les processus migratoires des trente dernières années n'ont pas semblé pouvoir emboîter le pas à la croissance du commerce, des services et des flux de capitaux. Des politiques migratoires restrictives ont découragé les mouvements transfrontières, ce qui a occasionné des asymétries économiques entre les pays. La mondialisation économique sans un système migratoire bien ordonné n'est pas viable. Les schémas migratoires changent constamment sous l'influence des déséquilibres économiques, de l'évolution démographique, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, des catastrophes naturelles, de l'absence de paix et de sécurité et de la violation des droits de l'homme.

16. Cependant, les problèmes migratoires ne peuvent pas être résolus sans une analyse de leurs causes profondes. Le lien critique entre la migration internationale et le développement mérite une attention particulière. Non seulement les migrants apportent leur main-d'œuvre au système de production des pays d'accueil, mais ils constituent en outre un apport financier pour l'économie de leur pays d'origine. Les mouvements irréguliers de population par delà les frontières reflètent cependant les lacunes des politiques et des institutions nationales. M. Ali décrit un certain nombre de décisions politiques récentes prises par le Gouvernement bangladaise, qui mettent l'accent en particulier sur l'amélioration du bien-être des travailleurs

migrants par des mesures telles que la création d'emplois, une aide à l'éducation et une assistance juridique, ainsi que des services d'information en faveur des travailleurs migrants. En dépit des efforts déployés par les gouvernements sur le plan de la législation et des réglementations, cependant, les migrants restent vulnérables aux abus et à l'exploitation, et on constate une progression alarmante du racisme, de la xénophobie, de la discrimination et de la traite, frappant surtout les femmes migrantes.

17. Il suggère que la stratégie globale de l'OIM axée sur l'organisation des flux migratoires soit surtout centrée sur les points suivants: un lien plus étroit entre la migration, le commerce et le développement dans le contexte actuel de mondialisation; la mise en place d'un régime de migration organisée reflétant les profils démographiques changeants à la fois des pays d'origine et des pays de destination; une aide aux Etats Membres au niveau de l'appréhension de la migration de main-d'œuvre et de la conception de politiques nationales englobant des systèmes améliorés de gestion des flux migratoires; des mesures destinées à mieux faire prendre conscience des potentiels économiques et culturels des diasporas; la promotion d'accords de migration bilatéraux et multilatéraux et une action conjointe avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales en vue de favoriser les mouvements organisés de populations.

18. M. DEMBRI (Algérie) se réjouit de la représentation plus large de l'Afrique au sein de l'OIM, et en particulier de la présence d'un observateur de l'Union du Maghreb Arabe. Bien qu'elle ne fasse pas encore partie du système des Nations Unies, l'OIM connaît un essor remarquable, perceptible dans le développement de ses activités des dernières années. La migration, un phénomène universel et multidimensionnel, reflète à la fois les dysfonctionnements de la société internationale et l'inégalité de destin des individus. Elle implique un éventail très large de domaines, notamment l'histoire, le social, l'identitaire, l'économie, mais aussi la santé, la politique et la sécurité – tous ces domaines appelant à un dialogue renforcé devant permettre de recenser les défis spécifiques et d'apporter des réponses appropriées. L'ampleur et l'urgence de ces défis, et leur imbrication, confèrent à l'OIM un rôle crucial de coordination entre les divers partenaires. Au moment où la technologie de l'information et de la communication crée un si grand nombre de liens virtuels entre les peuples, des barrières sont élevées dans le monde réel qui génèrent la méfiance et la distance entre les êtres humains. La mondialisation a introduit un ordre international générateur d'inégalités et de marginalisation de populations entières. C'est pourquoi l'identification de la source des problèmes de migration est importante. L'un des problèmes les plus graves qui se pose est celui de la traite des êtres humains, troisième forme de trafic dans le monde par ordre d'importance, après les armes et la drogue. Un autre problème est l'hostilité croissante qui se manifeste à l'égard des immigrés. Depuis les événements tragiques du 11 septembre aux Etats-Unis, il est devenu plus important encore de protéger la diversité humaine et de prévenir les conséquences négatives de tels événements, qui peuvent se traduire par des manifestations de racisme, de xénophobie et d'intolérance. Les autorités algériennes en particulier restent vigilantes quant aux répercussions possibles contre leurs nationaux à l'étranger.

19. La vulnérabilité du continent africain face à l'émigration est connue et les efforts visant à en réduire la portée doivent être maintenus. A la base de ce problème se trouve la question du développement, sans lequel toute politique de retour volontaire et de réinsertion réussie de migrants serait impossible. Les programmes d'aide logistique de l'OIM en faveur de l'Afrique

devraient être, de l'avis de sa délégation, plus ciblés en direction des pays ou des régions les plus touchés par les effets pervers du phénomène. Il appuie les propositions de l'OIM de travailler en coopération avec l'OUA et avec les organisations africaines sous-régionales. L'OIM et l'OUA doivent tenter de mettre au point un accord portant sur un ordre du jour régional ou par pays. Le mémorandum d'accord signé en 1998 entre les deux organisations lui semble offrir un cadre approprié pour une telle coopération. Compte tenu du besoin de coopération Nord-Sud, l'Algérie appuie le Programme de migration pour le développement en Afrique de l'OIM (MIDA), ainsi que le cadre EURO-MED.

20. L'Algérie s'est toujours efforcée d'encourager des politiques migratoires cohérentes visant à maintenir et renforcer les liens entre les émigrés et leur pays, ainsi qu'à protéger les droits des migrants dans les pays d'accueil. Des mesures récentes ont été prises dans ce sens, concernant notamment les facilités administratives au niveau des différentes représentations consulaires, l'ouverture de centres culturels et d'écoles internationales, l'encouragement aux investissements et la mise à contribution des compétences nationales pour le développement des pays d'origine. Sur le plan géographique, la position stratégique de l'Algérie en Méditerranée, carrefour entre l'Afrique et l'Europe, fait d'elle un pays à la fois d'immigration et de transit et offre pour la connaissance des flux migratoires de vastes possibilités d'études. La coopération bilatérale entre l'Algérie et l'OIM sera certainement renforcée après la signature de l'Accord de Siège, qui est en cours de finalisation.

21. M. WURIE (Sierra Leone), félicitant l'OIM pour son cinquantième anniversaire, fait observer que, alors que l'on estimait lors de la création de l'Organisation que son rôle serait limité dans le temps et dans l'espace, les événements des dernières années ont montré qu'il était impossible de restreindre la mobilité des populations en l'absence de sécurité, de paix et de développement. Il se réjouit de voir que le rôle de l'OIM a évolué pour passer d'un rôle de simple prestataire de services opérationnels à celui de conseiller technique et politique en matière de migration, celle-ci constituant aujourd'hui une grave source de préoccupation pour la sécurité et la stabilité tant au plan national qu'au plan régional.

22. Les gouvernements des pays pauvres, comme le sien, sont très reconnaissants à l'OIM de l'aide qu'elle leur apporte, notamment pour les faire accéder à des structures législatives et administratives appropriées. Avec les conséquences de la mondialisation et le nombre croissant de régions du monde où règne l'insécurité, l'OIM peut s'attendre à faire face à un nombre croissant de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées qu'il s'agira de réinstaller, de rapatrier et de transporter. C'est pourquoi il lance un appel aux donateurs pour que ceux-ci veuillent bien fournir le soutien financier et logistique nécessaire.

23. Son pays émerge lentement d'une guerre d'insurrection de dix ans dépourvue de sens, au cours de laquelle la moitié de sa population a été déplacée à l'intérieur des frontières et un tiers est aujourd'hui encore réduit à l'état de réfugiés dans les pays voisins. En conséquence, il a besoin de l'aide professionnelle de l'OIM et de son soutien, et il est reconnaissant à l'Organisation d'avoir ouvert un bureau en Sierra Leone, avant même que son pays soit devenu Membre de l'Organisation. Il espère que son pays continuera à tirer profit des programmes de l'OIM comme les programmes de migration de retour, de migration de réfugiés et de transfert de ressources humaines qualifiées. La Sierra Leone adhère depuis longtemps au principe de la libre

circulation des personnes; elle soutient sans réserve l'OIM et se réjouit d'un partenariat fructueux avec l'Organisation.

24. M. AKRAM (Pakistan) déclare que la session présente est historique, en ce sens qu'elle marque cinq décennies de services dévoués à promouvoir la compréhension des problèmes migratoires et la quête de solutions à ces derniers. La composition élargie de l'OIM et son rôle dans les crises majeures attestent l'une et l'autre de son importance et de sa stature croissantes. La campagne contre le terrorisme, à la suite des agressions tragiques du 11 septembre, a des répercussions évidentes pour l'OIM, et une assistance humanitaire restera nécessaire en Afghanistan, où l'OIM joue déjà un rôle important, notamment au niveau de la distribution de nourriture et de logements pour quelque sept millions d'Afghans, et, ultérieurement, de la réintégration des réfugiés qui se trouvent aujourd'hui au Pakistan et en Iran.

25. Dans un monde où plus de 200 millions de personnes sont en déplacement chaque année en quête de sécurité, de nourriture ou de meilleures perspectives personnelles, la migration n'est plus un problème Nord-Sud ou Est-Ouest, mais un problème d'envergure mondiale. L'énorme avantage de la migration ordonnée est aujourd'hui reconnu par tous. Au lendemain de l'attaque terroriste du 11 septembre, l'OIM doit déployer des efforts spéciaux pour décourager l'adoption de législations restrictives ou discriminatoires dans le domaine migratoire et lutter contre la xénophobie, le racisme et l'intolérance.

26. Il convient de prêter attention aux effets de l'exode des cerveaux sur les pays en développement et sur l'encouragement de programmes de retour et de réintégration de nationaux qualifiés. Tout en se félicitant du dialogue sur les questions migratoires qui a été organisé pour cette session du Conseil, il souligne que cela doit rester un événement exceptionnel qui ne doit pas détourner le Conseil de son rôle normal, qui est de traiter des questions budgétaires et administratives. Il salue la présentation des projets exhaustifs liés aux migrations, en accord avec la résolution 1035, et dit espérer que les fonds nécessaires à cet effet pourront être dégagés.

27. M. CASTRILLÓN JARAMILLO (Equateur), s'exprimant au nom du GRULAC, fait part de ses remerciements à la direction de l'OIM pour le travail effectué par l'Organisation au cours des cinq dernières décennies, dont il espère qu'il sera encore renforcé au cours des années à venir. Il salue le fait que le Conseil se profile désormais comme une tribune majeure de débat pour l'échange d'idées sur les politiques migratoires et pour la coopération dans la quête de solutions durables aux problèmes migratoires. Dans de nombreuses régions du monde, et notamment en Amérique latine, les gouvernements sont incapables de trouver des réponses politiques et sociales appropriées aux problèmes migratoires – d'où le besoin de coordonner avec d'autres pays pour tenter de mettre au point des stratégies mondiales.

28. L'examen et l'application de stratégies migratoires constituent l'un des défis majeurs du nouveau millénaire, exigeant tout un ensemble de politiques coordonnées couvrant des questions telles que la rétention des populations pour éviter l'émigration, la régulation des flux migratoires, l'encouragement au retour organisé des migrants et notamment des migrants qualifiés, et l'intégration des migrants dans le tissu social, culturel, politique et économique des pays hôtes. A cela s'ajoute le besoin de campagnes d'information publiques destinées à favoriser la compréhension des questions de migration, mais aussi de coopération technique en vue de

développer les capacités des gouvernements à appliquer les politiques migratoires, notamment au niveau régional, à l'instar du processus de Puebla.

29. De nombreux problèmes surgissent du fait des nouvelles formes de migration, associées aux mouvements clandestins de personnes, à l'emploi illégal de migrants, à la mobilité accrue de la main-d'œuvre, à la hausse de la migration temporaire, ainsi qu'au chômage qui sévit parmi les immigrés, un ensemble de conditions qui font d'une stratégie générale un instrument essentiel associant les Etats, les organisations intergouvernementales et la société civile. La migration internationale a été l'une des caractéristiques majeures du XXème siècle et elle restera indubitablement un facteur important au XXIème siècle.

30. Le Vice-Président M. MENGA (Congo) prend la présidence.

31. M. HEINEMANN (Pays-Bas) constate que le cinquantième anniversaire de l'OIM coïncide avec le dixième anniversaire du bureau de l'OIM à La Haye et, pour célébrer cette occasion, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas a récemment accueilli une conférence sur la migration ordonnée. Cette conférence a servi de forum pour la stimulation du dialogue sur la migration internationale dans le contexte néerlandais, tandis que le Conseil met actuellement l'accent sur les politiques et les défis migratoires dans un contexte mondial.

32. Si la migration est un phénomène qui a existé de tout temps, l'ampleur, l'intensité, la diversité et l'imprévisibilité des mouvements de populations changent à un rythme accéléré et la gestion des migrations est devenue beaucoup plus complexe. Reconnaisant que les questions de migration ne peuvent pas être traitées uniquement au niveau national, les Pays-Bas participent activement à l'élaboration d'une politique commune de l'Union européenne sur l'asile et la migration. Son pays se félicite par conséquent de l'intention manifestée par l'OIM d'utiliser la session annuelle du Conseil de l'OIM comme plate-forme de dialogue politique sur la gestion des flux migratoires. Le programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) est un bon exemple de la manière de mettre à profit les expériences pratiques en la matière pour identifier les meilleures pratiques et leur fournir un cadre d'application. Son gouvernement a donc décidé de contribuer financièrement à ce programme.

33. Depuis les attaques terroristes récentes aux Etats-Unis, le débat mondial sur la migration s'est accéléré, et la tragédie humanitaire en Afghanistan a déclenché un débat sur la migration internationale dans le sens le plus large du mot. Toutefois, la limite traditionnelle entre le concept de réfugié et celui de migrant économique est devenue moins facile à tracer et bon nombre de pays sont de plus en plus souvent confrontés à un afflux de migrants auquel ils ne sont pas suffisamment préparés. La sauvegarde des systèmes national d'asile va de pair avec le rapatriement en sécurité, en bon ordre et dans des conditions humaines de ceux dont on a estimé qu'ils n'avaient pas besoin de protection, et, dans ce contexte, l'OIM a joué un rôle important d'intermédiaire, comme en attestent les propositions concernant la région de la Transcaucasie et le projet de retour volontaire des demandeurs d'asile déboutés de l'Iraq qui ont été accueillis aux Pays-Bas. Il est important d'établir une législation appropriée, notamment au moyen d'accords de réadmission, afin de garantir que les retours de demandeurs d'asile déboutés et de migrants en situation irrégulière se fassent de manière efficace.

34. M. MOLEY (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les questions migratoires sont inextricablement liées à la réponse internationale qui a fait suite aux attaques terroristes du 11 septembre contre les Etats-Unis, au cours desquelles des citoyens de plus de 80 pays ont perdu la vie. Si cet événement a profondément modifié la politique des Etats-Unis en matière d'immigration, elle n'a pas entamé son engagement dans ce domaine, qui reste l'un des fondements de la prospérité américaine, de sa force et de son identité en tant que nation, grâce à l'énergie qu'elle insuffle à son économie et à sa société. En fait, c'est en partie parce que les Etats-Unis d'Amérique sont une nation d'immigrés qu'ils sont aujourd'hui une si grande nation.

35. L'OIM aura un rôle de plus en plus essentiel à jouer dans les années à venir dans la promotion d'une gestion plus efficace des flux migratoires. Elle reste l'organisme de soutien opérationnel principal en ce qui concerne les mouvements volontaires de personnes ayant besoin d'une aide à la migration, et son importance croissante est attestée par sa composition sans cesse élargie à de nouveaux membres. L'un de ses attributs potentiels les plus forts est le rôle qu'elle peut jouer en tant que forum de dialogue entre Etats.

36. Son pays s'attache à travailler, dans le domaine migratoire, avec les pays d'origine tels que le Mexique. Afin de faire progresser l'intérêt multilatéral pour une politique de dissuasion de la migration illégale et pour la promotion de la migration légale, les Etats-Unis appuient fermement les processus régionaux de dialogue en matière migratoire, tels que la Conférence régionale sur la migration pour les Etats d'Amérique centrale et du Nord, afin d'échanger des stratégies et de s'entendre sur des mesures pratiques. Son pays compte sur l'OIM pour faciliter cette coopération régionale et fournir une assistance technique devant permettre de renforcer les capacités nationales de gestion des migrations, notamment par une législation modèle et par la formation.

37. En 2001, l'OIM a commencé d'appliquer la décision du Conseil consistant à utiliser une partie des revenus discrétionnaires de l'Organisation pour renforcer les capacités de gestion des migrations des Etats Membres en développement, une ressource qui a été baptisée "fonds 1035". Les Etats-Unis ont contribué de manière significative à ce fonds en 2001 et il est heureux de constater que le fonds figure dans le Programme et Budget pour 2002, même s'il ne doit être utilisé que pour des projets à déployer sur le territoire d'Etats qui sont déjà membres de l'OIM au moment où le projet est approuvé.

38. Il félicite l'OIM de son Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), de son initiative de Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), de sa coopération avec le HCR, et en particulier en ce qui concerne le lien migration/asile et le rapatriement volontaire des réfugiés de Guinée vers la Sierra Leone, ainsi que de ses activités de lutte contre la traite.

39. M. NOIRFALISSE (Belgique) souligne que cette session revêt une importance particulière pour son pays, dans la mesure où c'est à Bruxelles que l'OIM a été portée sur les fonds baptismaux il y a cinquante ans. En célébration de cet anniversaire, le Roi des Belges recevra le Directeur général et le Directeur général adjoint. Une manifestation tangible de l'universalité de l'OIM et de l'attrait considérable qu'elle exerce est donnée par le doublement du nombre de ses Membres en l'espace de dix ans. La Belgique a participé à bon nombre d'activités conjointes, la plus récente étant l'organisation d'une conférence sur la migration, qui s'est tenue à Bruxelles à la mi-octobre.

40. Quelques-uns des points qui ont revêtu un intérêt particulier pour les autorités belges sont les mesures de lutte contre la traite, l'aide à la migration interafricaine, ainsi que les programmes de réintégration de migrants dans leur pays d'origine, à l'instar du Programme de réintégration et d'émigration de demandeurs d'asile au départ de la Belgique (REAB). En mai 2001, la Belgique et l'OIM ont signé une convention portant sur la création d'un centre de retour volontaire et de développement. Il convient de mentionner également le rôle important joué – notamment en Belgique – au niveau du traitement des demandes de dédommagement des personnes qui ont été réduites en esclavage ou contraintes au travail forcé sous le régime nazi.

41. Le cinquantième anniversaire de l'OIM a mis en lumière l'importance de cette organisation en tant que forum de dialogue sur les politiques migratoires – un aspect additionnel de son action qui devra être évalué dans les mois à venir. S'agissant des questions budgétaires, son gouvernement réaffirme son engagement pour la politique de croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget et réitère sa préoccupation face au problème récurrent des arriérés de contributions. S'agissant des fonds pour les pays en développement et en transition, son gouvernement salue l'intention manifestée par le Directeur général de tenir des consultations informelles sur la question, étant donné que les critères de répartition des fonds faisant l'objet de la Résolution 1035 méritent un nouvel examen.

42. M. BEKE DASSYS (Côte d'Ivoire) fait observer qu'à l'heure actuelle, aucun pays ne peut rester indifférent à la question des migrations, qui suscite une préoccupation essentielle en Côte d'Ivoire. Les défis qui se posent en la matière sont nombreux et concernent entre autres la régulation des flux migratoires et le besoin d'une protection accrue pour les migrants. Un bureau d'information sur la naturalisation a été ouvert dans son pays, en vue de faciliter l'intégration des migrants. La Côte d'Ivoire a toujours été un pays d'accueil et de transit en Afrique de l'Ouest. Sa politique d'ouverture et son attrait économique ont attiré de tout temps de très nombreux travailleurs migrants, provenant pour l'essentiel des pays voisins, mais aussi des réfugiés du Liberia. L'immigration est cependant de plus en plus difficile à contenir dans son pays et elle occasionne un déséquilibre démographique, en dépit des effets dévastateurs du VIH/SIDA. Son gouvernement est vivement préoccupé et demeure convaincu que des solutions décidées au plan national devraient être renforcées par une coopération régionale et internationale. Il se réjouit de la tenue prochaine d'une réunion à Dakar qui permettra d'envisager des solutions durables aux problèmes migratoires dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

43. La Côte d'Ivoire s'est attelée à la rédaction d'une législation visant à l'identification des nationaux et à la protection des immigrés, conformément à ses engagements internationaux et à sa vocation de pays hospitalier. M. Beke Dassys salue le lancement du Programme MIDA, lequel représente une contribution significative à la recherche de solutions aux problèmes migratoires en Afrique. Son pays salue également l'initiative des autorités suisses qui ont organisé récemment une réunion à Berne devant aboutir à la signature d'un accord entre la Suisse et la Côte d'Ivoire concernant le retour d'Ivoiriens en situation irrégulière en Suisse.

44. Cet exemple pourrait bien être suivi par d'autres pays à l'effet d'éviter les cas de rapatriement dans des conditions dégradantes. Il exprime sa gratitude à l'OIM pour l'aide qu'elle lui a apportée au cours de la première phase de son nouveau programme de migration. La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et elle a signé un

accord de coopération bilatérale avec le Mali concernant les mesures de lutte contre la traite des enfants, qui font en outre l'objet d'un plan national récemment finalisé. La Côte d'Ivoire est également sur le point de ratifier les Conventions 138 et 182 de l'OIT concernant le travail des enfants. Il serait souhaitable que des initiatives aussi utiles soient suivies de mesures dans les pays d'origine destinées à éviter que d'innocentes jeunes victimes soient envoyées en Côte d'Ivoire, sans que les autorités de son pays ne soient informées de leur présence sur le territoire. A cet égard, un accord de siège sera prochainement signé avec l'OIM, qui devrait faciliter la quête d'une solution à de tels problèmes dans la sous-région.

45. En accord avec ses obligations internationales, la Côte d'Ivoire a abrogé sa loi de 1998 afin de permettre la libre circulation des migrants sans papiers pour une période ne dépassant pas trois mois, après quoi une carte de séjour valable cinq ans et renouvelable sera délivrée pour un coût désormais réduit. La sécurité des immigrants dépend de leur recensement et son pays en appelle à l'expertise de l'OIM dans ce domaine.

46. Mme LAOHAPHAN (Thaïlande) constate que le rôle et le savoir-faire de l'OIM dans le soutien aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, à l'instar de celui qu'elle apporte en ce moment dans les opérations humanitaires en Afghanistan, suscite une reconnaissance accrue au sein de la communauté internationale. Le partenariat de la Thaïlande avec l'OIM a commencé il y a près de trois décennies, et l'OIM, en coopération avec le HCR, a fait beaucoup pour aider la Thaïlande à alléger le fardeau que constitue pour elle les réfugiés et les personnes déplacées originaires de l'Indochine, ce qui constituent d'ailleurs l'un des succès les plus remarquables de l'Organisation. Le rôle de l'OIM s'est étendu de telle façon qu'il gère les tendances de plus en plus marquées que l'on constate en Asie du Sud-Est en termes de migration irrégulière. En particulier, la Thaïlande s'est facilitée des activités de lutte contre la traite de l'OIM et de l'extension de son action à un effort de promotion du dialogue régional et de la coopération en matière migratoire. En 1999, l'OIM et le Gouvernement thaïlandais ont organisé conjointement le Symposium international sur la migration, qui a créé un cadre régional sans précédent pour la coopération en matière de migration irrégulière dans la région, cadre sanctionné par la Déclaration de Bangkok. Par la suite, la Thaïlande a entrepris de régulariser les migrants en situation irrégulière. Dans ce cadre, les migrants peuvent désormais prétendre à une couverture d'assurance maladie, et demander un permis de travail temporaire et une protection juridique contre la traite et l'exploitation.

47. La Thaïlande se félicite de la création à Bangkok de la Mission de l'OIM à fonctions régionales qui donnera un nouvel élan au processus de mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok. Elle note avec intérêt l'initiative de Berne visant à favoriser le dialogue et la coopération en matière de migration. Son gouvernement appuie le projet de l'OIM en matière de services de soins de santé primaires et de lutte contre les maladies transmissibles au sein des communautés d'immigrés en Thaïlande, ayant pour but de réduire l'incidence de ces maladies, et plus particulièrement du VIH/SIDA, au sein des populations mobiles.

48. Elle se félicite du rôle de l'OIM au niveau de l'aide au retour des migrants en situation irrégulière et de la réintégration, ainsi que de l'assistance aux migrants thaïlandais qui rentrent au pays, et attend avec intérêt l'expansion de l'aide de l'OIM aux migrants qui rentrent du Myanmar. La Thaïlande a profité de la campagne d'information de l'OIM contre la migration irrégulière et la traite au départ de son territoire, campagne ciblant les populations migrantes

vulnérables et qui a pour but de mieux faire comprendre à ces populations les opportunités et les conditions qu'elles rencontreront à l'étranger. Une campagne similaire sera peut-être lancée à l'intention de migrants potentiels des pays voisins. Elle exprime également sa reconnaissance pour la contribution de l'OIM à la conclusion du mémorandum d'accord sur la coopération en matière de lutte contre la traite des femmes et des enfants entre la Thaïlande et le Cambodge.

49. Elle salue la proposition présentée la veille par le représentant de l'UNESCO, visant à lancer un projet conjoint avec l'OIM à l'intention des communautés d'immigrés et des communautés d'accueil. La coopération de l'OIM avec les institutions spécialisées des Nations Unies lui paraît particulièrement constructive. Son pays soutient également le renforcement des mesures prises à l'OIM en matière de gestion et de ressources humaines et estime que l'Administration devrait avoir une plus grande marge de manœuvre pour répondre aux besoins urgents des Etats Membres.

50. Elle souligne l'importance des priorités suivantes: l'élaboration des mesures visant à réduire la pauvreté et à redistribuer les revenus de manière équitable de façon à prévenir la migration irrégulière et à encourager le retour et la réintégration durables; l'aide aux pays en développement en termes de ressources et de meilleure compréhension des tendances et des situations migratoires; la reconnaissance de la contribution des migrants aux sociétés d'accueil et leur vulnérabilité particulière; ainsi que la promotion des dialogues régionaux et bilatéraux.

51. M. METSCHER (Allemagne), après s'être fait l'écho des propos tenus par des orateurs précédents en félicitant l'OIM à l'occasion de son cinquantième anniversaire, fait observer que l'OIM est depuis plusieurs décennies déjà l'un des partenaires les plus importants de l'Allemagne dans le domaine de la gestion des migrations. Elle a fourni son aide en particulier à l'occasion de la réinstallation des nationaux allemands qui ont été déplacés à la suite de la deuxième guerre mondiale, de la migration de travailleurs qualifiés d'Allemagne vers l'Amérique latine, du transfert de cadres, de techniciens et de main-d'œuvre qualifiée d'Allemagne à destination de pays en développement, et du retour des réfugiés chiliens dans leur pays d'origine. Depuis la fin des années 70, l'OIM est le partenaire de mise en œuvre de l'Allemagne pour les programmes axés sur l'aide au retour volontaire des réfugiés et des demandeurs d'asile déboutés, notamment au départ de la Bosnie-Herzégovine, et aussi du Kosovo.

52. Saluant la composition élargie de l'OIM, il déclare que l'Organisation apporte une contribution de plus en plus importante à l'aide aux victimes des crises humanitaires, le cas le plus récent étant celui de l'Afghanistan. De nouveaux domaines de coopération entre l'OIM et l'Allemagne se font jour, par exemple le traitement par l'OIM des demandes de dédommagement au nom des anciens travailleurs forcés sous le régime nazi.

53. Bien que l'Allemagne soit depuis de nombreuses années un pays d'immigration, ce fait n'a été officiellement reconnu que tout récemment par la Commission indépendante des migrations mise en place par le Gouvernement fédéral en 2000. Sur la base de ses recommandations et conclusions, le Gouvernement et le Parlement allemand ont décidé d'apporter des changements significatifs en Allemagne. Ce qu'il est convenu d'appeler le Programme « green card », qui offre un emploi à 20 000 experts étrangers en technologie de l'information, a été mis en place, et le projet de législation globale sur la migration a été introduit, offrant notamment la possibilité

d'une résidence permanente pour les cadres très qualifiés et assurant la protection des réfugiés, en accord avec les obligations internationales de l'Allemagne. Une agence gouvernementale spéciale doit être créée pour dispenser des conseils en matière de politique migratoire, et assumer un certain nombre de responsabilités au niveau des procédures d'admission.

54. Les questions de migration sont indubitablement l'une des questions politiques les plus importantes du XXI^{ème} siècle, et la coopération avec l'Union européenne revêt une importance particulière aux yeux de l'Allemagne. Au niveau international, la coopération et l'action conjointe entre l'OIM, le HCR et d'autres organisations du système des Nations Unies sont elles aussi importantes.

55. Mme RUIZ DE ANGULO (Costa Rica) félicite l'OIM pour ses cinquante années d'existence qui ont été témoins d'accomplissements ayant pour but d'assurer que la migration ait un effet bénéfique pour toutes les parties et qu'elle réduise les risques inhérents aux mouvements migratoires. La migration est un élément fondamental de toutes les sociétés, et le Costa Rica, à l'instar d'autres nations d'Amérique latine et des Caraïbes, représente un mélange de cultures entre l'Europe et le nouveau monde. Dans la mesure où la migration enrichit à la fois les pays d'origine et les pays de destination, il est important de veiller au respect des droits des migrants et aux droits des nationaux des pays d'origine et d'accueil, entre lesquels une collaboration en matière migratoire est essentielle. L'OIM doit faciliter ce dialogue pour arriver à des solutions appropriées.

56. Le Costa Rica appuie la mise en œuvre de politiques migratoires claires offrant aux migrants et à leurs familles l'occasion d'améliorer leurs conditions de vie et d'assurer le respect et la promotion des droits de l'homme. La migration est un phénomène mondial, complexe et historique qui a de multiples causes, dont les déséquilibres entre les économies et les marchés du travail, la croissance démographique rapide, les catastrophes naturelles, les facteurs politiques et sociaux, les conflits armés et l'insécurité urbaine. De tels problèmes appellent à une approche objective, globale et à long terme, permettant de réduire les aspects néfastes et d'accroître les aspects positifs de la migration.

57. Les mécanismes régionaux, tels que la Conférence régionale sur la migration, ou Processus de Puebla, offrent des résultats substantiels à la fois pour le dialogue et pour l'action notamment dans les domaines du développement, de la politique et de la gestion des migrations, des droits de l'homme des migrants et des politiques de développement et de coopération. Le Costa Rica est un pays de destination majeur, et les migrants, dont un grand nombre viennent du Nicaragua, représentent à présent entre 12 et 15 pour cent de la population. Son pays a mis à la disposition des migrants des structures sanitaires, culturelles, éducatives et de travail, mais il a besoin d'une assistance internationale pour soutenir ce processus. Son pays soutient entièrement le Programme de lutte contre la traite de l'OIM et appelle à une protection juridique adéquate des migrants et à des sanctions sévères contre les groupes criminels internationaux qui organisent ce trafic.

58. Mme BERAÚN ESCUDERO (Pérou) félicite l'OIM de l'action qu'elle a menée au cours des cinquante dernières années pour venir en aide à plus de treize millions de réfugiés et de migrants par des services d'aide humanitaire et de crise, des programmes d'aide au retour, des programmes de formation et d'éducation, et des services techniques et consultatifs, mais aussi au

travers des efforts qu'elle a déployés inlassablement pour encourager la coopération et le dialogue. Elle soutient également sans réserve les vues exprimées par le représentant de l'Equateur au nom du GRULAC.

59. La mondialisation offre de nombreuses opportunités nouvelles en matière de commerce et d'investissement, d'expansion de l'information et de la communication et de développement économique, et elle représente un vaste potentiel pour éradiquer la pauvreté. Parallèlement, cependant, elle peut-être une source de déséquilibres et de tensions. Il est donc important de garder à l'esprit que les problèmes migratoires ne sont pas dus à une cause particulière, mais qu'ils doivent être perçus dans ce contexte mondial général. Une coopération efficace doit s'instaurer entre les organisations régionales et internationales.

60. L'une des causes principales des migrations transfrontières est la quête de meilleures conditions de vie et de travail. Les travailleurs migrants sont souvent en situation irrégulière, ce qui influe sur leurs droits fondamentaux dans la société. Même si la migration peut avoir des effets positifs sur la société, elle peut également susciter la xénophobie, la discrimination et l'intolérance – l'un des thèmes essentiels de débat lors de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

61. Le Pérou envisage de ratifier la Convention des Nations Unies de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, celle-ci constituant jusqu'à présent l'instrument le plus complet pour ce qui concerne leurs droits et obligations respectifs. La croissance de la migration est étroitement liée au problème du développement économique et social dans les pays d'origine. Toutefois, ni les pays d'origine ni les pays de destination ne peuvent contrôler entièrement les flux migratoires – d'où le besoin urgent d'une gestion plus efficace des flux migratoires. Le Onzième sommet des pays ibéro-américains a souligné la nécessité d'un dialogue bilatéral et multilatéral tendant vers l'égalité de traitement des migrants et l'entier respect des droits de l'homme, l'encouragement aux attitudes non discriminatoires et l'éradication de la traite des êtres humains. Le Pérou se félicite de l'occasion qu'offre l'OIM, pour la célébration de son cinquantième anniversaire, de promouvoir le dialogue de haut niveau sur la migration et l'analyse de ses causes, avec une référence spécifique à la pauvreté, à la protection des droits de l'homme et à l'harmonisation des politiques migratoires entre les pays d'origine, de transit et de destination.

62. M. KESSEDJIAN (France) constate que l'OIM devient le meilleur forum pour un débat mondial sur la migration et pour un dialogue structuré entre les pays d'origine, de transit et de destination, tel que le dialogue organisé pour cette session du Conseil. Dans ce contexte, son gouvernement souhaiterait avoir des informations de l'OIM concernant la publication possible d'un deuxième rapport "Etat de la migration dans le monde" et les travaux du groupe de réflexion sur la migration PPRM récemment créé.

63. S'agissant des politiques migratoires en général, le Gouvernement français considère essentiel pour l'Union européenne de définir une politique migratoire commune comme une conséquence de la suppression des contrôles aux frontières entre la plupart des pays de l'Union européenne.

64. A propos de la table ronde sur la démographie, le commerce et la mondialisation, et sur l'intégration des migrants, qui s'est révélée particulièrement instructive et intéressante, il indique que la migration est un facteur de plus en plus important du changement démographique. La France poursuit sa propre politique, qu'elle veut équilibrée, en tenant compte des contraintes économiques et sociales et de la nécessité d'intégration, qu'elle juge essentielle. C'est sur ces bases que sont définies les orientations suivies en matière de régularisation des migrants et d'accès au marché du travail.

65. A propos du second thème de la table ronde relatif au commerce et à la migration, la France a ouvert son marché du travail aux travailleurs qualifiés présentant des compétences qui ne se trouvent pas facilement sur le marché national. Il fait toutefois observer que la France connaît également une importante économie souterraine alimentée par des migrants illégaux dont le nombre peut difficilement être estimé. La population immigrée bénéficie cependant d'une couverture médicale universelle et les écoles publiques françaises accueillent tous les enfants résidant en France. Son Gouvernement est en faveur d'une coopération plus étroite et d'une harmonisation des législations européennes aux fins de sanctionner les trafiquants.

66. L'intégration et la lutte contre la xénophobie sont un souci constant en France et on considère qu'elles sont essentielles pour éviter les cassures profondes dans la société. La France s'efforce d'encourager l'intégration et la compréhension mutuelle autour d'une série de valeurs qui constituent le ciment de l'identité nationale – la démocratie, la laïcité et l'usage de la langue française. En outre, le Gouvernement professe un respect de la diversité et mène des campagnes contre le racisme et la discrimination, que viennent appuyer les efforts déployés dans le sens d'une multiplication des équipements sportifs et des activités culturelles organisées par les communautés locales.

67. Lors du Conseil européen de Tampere, une politique de partenariat axée sur le codéveloppement a été préconisée, aux fins de renforcer le rôle des migrants dans le développement de leur pays, par une politique consistant à fluidifier les mouvements migratoires dans un cadre légal concerté et à favoriser la coopération active des pays concernés. Le codéveloppement favorise la participation des migrants à l'activité économique de leur pays d'origine, le partenariat entre les entreprises, les autorités locales et les instituts de formation, ainsi que la signature de conventions de codéveloppement. Il met l'accent sur la valorisation des qualifications professionnelles et du savoir-faire. Dans cette perspective, la France s'intéresse de près au Programme MIDA pour le renforcement des capacités en Afrique et salue l'organisation prochaine d'un séminaire international sur les politiques de migration en Afrique de l'Ouest, prévu à Dakar, et auquel elle participera en qualité d'observateur.

La séance est levée à 18h30.